

9 – LES TARIFS DU CAMPING INTERCOMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-CHER

FerCher-Pays Florentais

Conseil Communautaire

Séance du 14 juin 2017

N°: 2017/48

DELIBERATION

Etaient présents : BEGASSAT Jean-Claude – LAMBERT Jacques – BOUCHER Mireille – JACQUET Marc (a reçu pouvoir de JACQUET Roger) – DEMAY Françoise (a reçu pouvoir de BARBILLAT Claude) – TABARD Alain – BREUILLE Sylvie – PROGIN Nicole – CHARRETTE Philippe – ROBERT Marinette – AUDEBERT Eric – HERAULT Michel – JEANZAC Serge – PIROT Valérie – GONTHIER Gilles – DIDELOT Bruno – SKASKOW Marie-France – KORCZEWSKI Lucien – BRISSON Véronique – CHABANCE Fabrice – BONNET Michel – JOLY Daniel

Pouvoirs : BARBILLAT Claude a donné pouvoir à DEMAY Françoise – JACQUET Roger a donné pouvoir à JACQUET Marc

Etait absent excusé : SEBA Hakim

Etaient absents : LASNE Marie-Christine – DEBOIS Anne-Marie – NORMAND Franck

Secrétaire de séance : LAMBERT Jacques

Date de convocation : Jeudi 08 juin 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 31 mai 2017 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par :

**24 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE**

**PRESENTS : 22
EXPRIMES : 24**

DECIDE de fixer les tarifs 2017 du camping intercommunal de Villeneuve-sur-Cher comme suit :

TARIFS 2017
CAMPING DE VILLENEUVE-SUR-CHER

Emplacement toile de tente/jour	5,00 €
Emplacement caravane/camping-car/jour	6,00 €
Garage mort/jour	5,00 €
forfait voiture + emplacement caravane + 2 pers. + électricité/jour	15,00 €
Forfait camping-car + 2 personnes + électricité/jour	15,00 €
Forfait voiture + emplacement toile de tente + 2 pers. + électricité/jour	13,00 €
Adulte par personne/jour	4,00 €
Enfant de - de 12 ans/jour	3,00 €
Enfant de - de 6 ans/jour	GRATUIT
Eau chaude/jour	GRATUITE
Electricité par emplacement/jour	5,00 €
Randonneurs/jour	7 € par personne
Randonneurs/jour	10 € par personnes, avec la fourniture des draps

FIXE un tarif journalier pour l'utilisation des espaces pique-nique, les sanitaires et les salles du camping intercommunal de Villeneuve-sur-Cher pour les groupes et associations diverses :

- 30 € pour les sanitaires seuls
- 50 € pour les sanitaires avec la salle
- Les associations enregistrées dans l'espace intercommunautaire peuvent bénéficier, à leur demande, de la gratuité une fois par an, moyennant une caution de 50 € pour couvrir les frais éventuels de nettoyage ;

DECIDE qu'à partir du 8^{ème} jour et jusqu'au 30^{ème} jour de présence, une réduction de - 10% s'applique à tous particuliers ou groupes sur le total du séjour déjà réduit ou pas ;

DECIDE qu'à partir du 31^{ème} jour de présence, une remise de 50% est appliqué sur le tarif emplacement, le tarif personne et le tarif garage mort, à la condition que le ou les personnes y séjournent depuis au moins un mois sans discontinuité ; cette remise de 50% s'applique à tous, particuliers ou groupes ;

DECIDE d'appliquer les réductions suivantes :

- Groupe d'adultes de 10 et jusqu'à 20 personnes = - 10%
- Groupe d'adultes au-delà de 20 personnes = - 20%
- Groupe d'enfants avec accompagnateur(s) de 10 et jusqu'à 20 personnes = - 10%
- Groupe d'enfants avec accompagnateur(s) au-delà de 20 personnes = - 20%

PRECISE que tout jeune non encadré par une personne majeure ne sera pas admis sur les terrains. ;

DECIDE de supprimer les forfaits et donc de ne plus les appliquer à partir du 1^{er} janvier 2018 ;

PRECISE que cette présente délibération abroge et remplace les délibérations n°2002/04/14, n°2002/04/16, n°2003/04/21, n°2004/01/07, n°2006/02/12, n°2006/05/34, n°2006/06/38, n°2007/04/17, n°2007/06/24, n°2008/07/55, n°2009/10/54, n°2011/12/56, n°2013/12/69, n°2014/07/40, n°2016/72

PRECISE que cette délibération et ces tarifs continueront de s'appliquer les années suivantes tant qu'aucune nouvelle délibération ne sera prise.



Pour extrait certifié conforme,
Saint-Florent-sur-Cher, le 15 juin 2017
Le Président, Jean-Claude BEGASSAT